

*« À notre école, nous hissons les voiles de la réussite
dans l'entraide, le respect et le bien-être. »*



PROJET ÉDUCATIF 2019-2022



Commission scolaire
des Patriotes

Le projet éducatif

Table des matières

1. But et définition du projet éducatif	3
2. Groupes ayant collaboré à l'élaboration du projet éducatif.....	3
3. Consultations menées lors de l'élaboration du projet éducatif	3
4. Contexte dans lequel évolue l'établissement (environnement interne et externe)	4
5. Notre Mission, notre Vision, nos Valeurs et nos Engagements	12
6. Enjeux, orientations, objectifs, indicateurs et cibles	13
7. Transmission et diffusion du projet éducatif	14
8. Mise en œuvre et suivi du projet éducatif	14
9. Reddition de compte du projet éducatif	15
Annexe 1 : principaux encadrements légaux	16

BUT ET DÉFINITION DU PROJET ÉDUCATIF

Le projet éducatif est un outil de gouvernance stratégique permettant de définir et de faire connaître à la communauté éducative de l'école les orientations, les priorités d'action et les résultats attendus pour assurer la réussite éducative de tous les élèves. Il est élaboré en réponse à leurs caractéristiques et à leurs besoins ainsi qu'aux attentes formulées par le milieu à son regard. Résultant d'un consensus, le projet éducatif a été élaboré en cohérence avec le Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) de la Commission scolaire, *Tous Patriotes pour la réussite!* et en faisant appel à la collaboration des différents acteurs intéressés par l'école Au-Fil-de-l'Eau.

Groupes ayant collaboré à l'élaboration du projet éducatif

Au cours de l'année 2017-2018, le personnel de l'école, les parents et les élèves ont eu à compléter un sondage qui les questionnait sur le sentiment de sécurité, sur la relation école-famille et sur le climat organisationnel et la mobilisation du personnel.

La direction a eu accès à des tableaux de bord qui ont situé la réussite des élèves en fonction des indicateurs du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR). Le Plan d'engagement vers la réussite nous a fourni les zones de vulnérabilité de la Commission scolaire.

Consultations menées lors de l'élaboration du projet éducatif

Tout au long de l'élaboration du projet éducatif, nous consulterons le Conseil des enseignantes et enseignants, les différents intervenants de l'école et les membres du conseil d'établissement.

Un sondage a été réalisé à l'automne 2017 auprès des élèves, des parents et du personnel de notre école

CONTEXTE DE L'ÉCOLE

ENVIRONNEMENT EXTERNE

L'école Au-Fil-de-l'Eau est située à Mont-Saint-Hilaire en Montérégie, dans la vallée du Richelieu. Née de la fusion des écoles Desrochers, Sacré-Cœur et Hertel de Rouville, l'école Au-Fil-de-l'Eau a été ainsi nommée en 1997 à la suite d'un concours remporté par un élève de 2^e année qui avait choisi ce nom en raison du « courant » que suivent les jeunes tout au long de leur vie à l'école.

Constituée de deux pavillons séparés par une rue, l'école Au-Fil-de-l'Eau accueille les élèves du préscolaire au pavillon Desrochers alors que les jeunes de la première à la sixième année du primaire fréquentent le pavillon principal, soit le pavillon Hertel.

Le pavillon Hertel tire son nom de la famille Hertel qui reçoit la seigneurie de Rouville le long du Richelieu de Louis XIV en 1694. Jean-Baptiste Hertel de Rouville naît le 26 octobre 1668 à Trois-Rivières, dans une famille de militaires. Il est le troisième fils du tacticien renommé Joseph-François Hertel de la Fresnière. Très jeune, il s'engage dans les troupes de la marine et sert sous les ordres de son père. En 1687, il participe aux opérations militaires dans la région de New York, sous les ordres du gouverneur de la Nouvelle-France Jacques-René de Brisay, marquis de Denonville. Il fait partie des défenseurs lors de la bataille de Québec. La seigneurie de Rouville lui est octroyée au Mont-Saint-Hilaire en 1694.

Pour sa part le **pavillon Desrochers** tire son nom du notaire Joseph-Édouard-Martial Desrochers. M. Desrochers fut reçu à la chambre des notaires le 14 septembre 1898. Il obtint le plus haut pourcentage de points alloués à l'examen de la pratique du notariat parmi 33 aspirants.

L'éducation l'a toujours particulièrement intéressé, ayant toujours eu à cœur, dans l'exercice de ses fonctions comme secrétaire de commissions scolaires, son amélioration et son avancement. Dès l'apparition des bibliothèques scolaires, il en fit établir une pour chacun des arrondissements scolaires de Mont-Saint-Hilaire.

Ces initiatives, ses nombreux secrétariats et la recommandation des inspecteurs de son district lui ont valu la médaille Bene Merenti décernée par le département de l'Instruction publique le 25 juin 1939. Il a été nommé membre de l'Ordre du Mérite Scolaire, à titre de Bien Méritant, le 4 juillet 1942. Il cessa la pratique du notariat en 1960. Joseph-Édouard-Martial Desrochers est décédé à Mont-Saint-Hilaire le 2 juin 1965.

TABLEAU DES INDICATEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES ET DE DÉVELOPPEMENT

Indicateurs de développement des communautés (IDC)

L'indice IDC présente un ensemble d'indicateurs liés aux déterminants sociaux et au développement de la communauté. (*Indice combiné de défavorisation matérielle et sociale ; fragilité du réseau social, de la famille et de communauté ; taux de crimes contre la propriété ; taux de signalements dans les centres jeunesse ; indice de difficulté des élèves.*)

Profil 1 : matériellement et socialement plus favorables

Profil 2 : moyenne

Profil 3 : socialement plus défavorables, pas matériellement

Profil 4 : matériellement plus défavorables, pas socialement

Profil 5 : matériellement et socialement plus défavorables

Indice du seuil de faible revenu SFR :

Selon les régions, de régions rurales à celle de plus de 500 000 habitants et selon la taille des familles.

Indice du milieu socio-économique : IMSE

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) calcule annuellement un indice de milieu socio-économique (IMSE) pour chaque école. Les écoles sont répertoriées sur une échelle allant de 1 à 10, le rang 1 étant considéré comme le moins défavorisé et le rang 10 comme le plus défavorisé. L'IMSE est composé de deux variables, soit la sous-scolarisation de la mère et l'inactivité des parents, laquelle ressort comme les variables les plus significatives de la non-réussite scolaire.

	IDC	SFR	IMSE
	Indicateurs du développement des communautés	Seuil de faible revenu (1-5)	Indice du milieu socio-économique (1-10)
Ecole Au-Fil-de-l'Eau		1	1

Bien que notre école se situe dans un milieu favorisé, il est possible de percevoir la présence de stress ou un certain niveau d'anxiété chez nos élèves. La situation nous apparaît grandissante depuis quelques années. Nous n'avons pas de recherche pour appuyer ces hypothèses.

Les organismes qui nous soutiennent dans nos actions sont principalement la Ville de Mont-Saint-Hilaire, la Régie intermunicipale de police Richelieu Saint-Laurent, le CLSC des Patriotes, le Centre d'action bénévole de la Vallée-du-Richelieu, la Fondation Pierre Lavoie.

ENVIRONNEMENT INTERNE

PORTRAIT ACTUEL ET PROFIL DE LA CLIENTÈLE

L'école Au-Fil-de-l'Eau accueille **749** élèves du préscolaire à la 6^e année du primaire. L'école regroupe 91 membres du personnel.

Dans les dernières années, une douzaine de directions et de directions adjointes se sont succédé à notre école. Ainsi, pour assurer le suivi des dossiers et la stabilité de l'environnement scolaire malgré les changements de direction, les enseignants ont formé une équipe forte, une équipe solide qui veille au grain afin d'assurer une pérennité dans la vie de l'école.

Le partage des locaux classes entre les activités du service de garde et le temps d'enseignement représente une contrainte importante dans la vie des éducatrices et celle des enseignantes et des enseignants. En ce sens, l'ouverture d'une nouvelle école à Mont-Saint-Hilaire permettra la libération de certains locaux qui pourront être attribués au service de garde. Cette situation amènera une plus grande aisance dans l'organisation des activités de l'école.

Un groupe « Option sport » (éducation physique accrue) a été implanté en 2017-2018 avec des élèves de 3^e et 4^e année. En 2018-2019, trois groupes « Option sport » ont été implantés dans l'école soit en 3^e, 4^e et 5^e année. En 2019-2020, un groupe « Option sport » sera implanté en 6^e année.

Portrait statistique des effectifs scolaires (nombre d'élèves par niveau en 2018-2019) :

Préscolaire	95 élèves
1 ^{re} année	108 élèves
2 ^e année	117 élèves
3 ^e année	124 élèves
4 ^e année	98 élèves
5 ^e année	104 élèves
6 ^e année	97 élèves
	5 +1 élèves scolarisés à la maison

La prévision de la clientèle est à la baisse en 2019-2020 en raison de l'ouverture d'une nouvelle école à Mont-Saint-Hilaire. Malgré tout, le MÉES prévoit une baisse de la clientèle pour les quatre prochaines années :

2018-2019	749
2019-2020	508
2020-2021	489
2021-2022	471

SONDAGE AUPRÈS DES ÉLÈVES, DES PARENTS ET DES EMPLOYÉS

Dans le cadre du processus de rédaction du Plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire, un sondage a été complété par les parents, les employés et les élèves de l'école à l'automne 2017.

Les résultats à ce sondage ont permis de documenter pour chaque établissement la perception des employés, des élèves et des parents au regard de la communication école-famille, du climat sain, stimulant et sécuritaire.

Communication école-famille

Le niveau de satisfaction des parents relativement à la communication école-famille est élevé. Entre autres, les parents jugent qu'il est facile de communiquer avec les enseignants de leur enfant (8,92 / 10), qu'ils sont bien informés de la progression des apprentissages de leur enfant (8,34) et de son comportement (8,45). Le niveau de satisfaction des parents pour ces trois aspects est supérieur à l'ensemble des écoles de la CSP.

Les perceptions des employés de l'école aux questions relatives à la communication école-famille sont similaires aux perceptions de l'ensemble des employés des écoles de la CSP.

- Mon école informe régulièrement les parents de la progression de l'apprentissage (8,24, ensemble des écoles 8,55)
- Mon école informe régulièrement les parents des difficultés d'apprentissage dans chacune des disciplines (7,75, ensemble des écoles 8,33)
- Mon école informe spécifiquement les parents des difficultés de relations interpersonnelles de leur enfant (8,08, ensemble des écoles 8,00)
- Mon école informe spécifiquement les parents des réussites scolaires de leur enfant, notamment lorsque ces réussites constituent initialement un défi pour l'élève (8,12, ensemble des écoles 8,13)

Le sondage réalisé met nettement en lumière la très grande importance accordée tant par les parents que les employés de l'école à la qualité de la communication école-famille (employé de 8,64 à 9,19 et parents de 9,13 à 9,57).

Les employés ont également mentionné (9,18) que l'engagement des parents est un facteur qui favorise la réussite et la persévérance scolaire de leur enfant.

Climat sain, stimulant et sécuritaire

Ce même sondage a également permis de connaître la perception des employés, des élèves et des parents en ce qui a trait au sentiment de sécurité.

La perception des parents (8,57) est légèrement plus faible que la perception des parents pour l'ensemble des écoles (8,84) en ce qui a trait à la perception générale du sentiment de sécurité. Cette perception est différente de la perception des élèves (cotes variant entre 6,17 et 8,50) de leur sentiment de sécurité à différents endroits de leur vie à l'école que ce soit à la cafétéria ou dans la salle de classe en passant par le transport en autobus.

Endroit où les élèves se sentent le plus en sécurité :

- Je me sens en sécurité sur le terrain de l'école (8,50, ensemble des écoles 8,24).
- Je me sens en sécurité aux entrées et aux sorties de l'école (8,50, ensemble des écoles 8,51).
- Je me sens en sécurité dans les couloirs (8,17, ensemble des écoles 8,57).
- Je me sens en sécurité dans le gymnase (8,17, ensemble des écoles 8,71).
- Je me sens en sécurité dans la classe (8,00, ensemble des écoles 8,94).
- Je me sens en sécurité dans l'autobus scolaire (8,00, ensemble des écoles 7,79).

Endroit où les élèves se sentent moins en sécurité :

- Je me sens en sécurité à la salle des repas, cafétéria (7,60, ensemble des écoles 8,44).
- Je me sens en sécurité au service de garde (6,67, ensemble des écoles 7,87).
- Je me sens en sécurité aux toilettes (6,17, ensemble des écoles 8,09).

La perception des élèves est très élevée en ce qui a trait à l'efficacité des moyens mis en place pour prévenir et arrêter la violence et l'intimidation (cotes entre 7,40 et 8,60). L'appréciation des élèves quant à la qualité des relations (relations chaleureuses et amicales) est également plus élevée que la moyenne des autres écoles : relations entre les élèves (8,75 versus 7,69), relations avec le personnel (8,50 versus 7,83).

En comparaison de la perception des élèves sur l'efficacité des mesures mises en place pour prévenir et contrer la violence et l'intimidation, la perception des employés est plus faible (cotes variant de 6,29 à 6,80). Ces cotes sont en moyenne un point inférieur à celles des employés de l'ensemble des écoles. La perception générale du sentiment de sécurité des employés (8,06) est similaire à celle des élèves et des parents (8,57).

La perception des élèves sur les attentes de l'école à leur égard (capacité à donner le meilleur d'eux-mêmes) est comparable (8,25) à celle exprimée par les élèves de l'ensemble des écoles (8,58). Les élèves sentent de façon supérieure (8,38) aux élèves des autres écoles (7,99) que tout le personnel veille à leur réussite. Les élèves perçoivent également que l'environnement est aussi stimulant (7,25) que la perception des élèves de l'ensemble des écoles (7,36).

La cote de 7,25 à la question « est-ce que je recommanderais mon école à un nouvel élève » reflète un niveau de perception similaire à celle des autres écoles (7,72). La perception des parents pour cette même question est un peu plus élevée (7,33), mais inférieure à celle des parents de l'ensemble des écoles (8,37). De leur côté, le personnel démontre moins de fierté (7,42) à travailler au sein de la commission scolaire que les employés des autres écoles (8,15). Un résultat similaire se retrouve visant le sentiment de fierté de travailler à l'école (7,27) comparativement à celui des autres écoles (8,58).

Équipe-école : développement professionnel et partage des meilleures pratiques

Les employés de l'école ont à cœur la volonté de collaborer les uns avec les autres pour atteindre efficacement les objectifs du projet éducatif, notamment par le partage des meilleures pratiques. Les employés jugent d'ailleurs que le partage de l'expertise entre collègues contribue à leur propre développement, à leur apprentissage (8,71 versus 9,02 pour les autres écoles et 7,13 versus 8,17 pour les autres écoles). Par ailleurs, les employés pensent qu'il est difficile d'améliorer les pratiques pour favoriser la réussite des élèves (6,70 versus 7,77 pour les autres écoles) ainsi que la collaboration entre les différents acteurs concernés par la vie de l'élève (6,96 versus 7,67 pour les autres écoles).

Équipe-école : reconnaissance, valorisation et autonomie

On remarque que pour l'ensemble des écoles de la commission scolaire la perception des employés face à la reconnaissance de leur travail et la valorisation est faible. Les employés de notre école ont une perception encore plus faible que celle des autres écoles.

- Dans mon travail, je me sens valorisé en tant que personne (6,70 versus 7,65 pour les autres écoles).
- Dans mon milieu de travail, je vois que la contribution des employés est reconnue (6,58 versus 7,36 pour les autres écoles).
- Je reçois régulièrement de la rétroaction constructive (feedback) sur mon travail (5,39 versus 6,58 pour les autres écoles).
- Dans mon établissement, le succès et la persévérance du personnel sont reconnus (5,75 versus 6,91 pour les autres écoles).

Finalement, on remarque que les employés de l'école et ceux de la commission scolaire considèrent qu'ils n'ont pas suffisamment d'autonomie pour répondre aux besoins des élèves ainsi que les moyens pour améliorer la réussite scolaire. On constate qu'ils sont plus ou moins en accord avec ces deux affirmations.

- Les écoles ont suffisamment d'autonomie pour répondre aux besoins de tous les élèves (4,10 versus 5,11 pour les autres écoles).
- Les écoles ont les moyens d'améliorer la réussite scolaire des élèves (5,41 versus 6,21 pour les autres écoles).

LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES À L'ÉCOLE

2^e année : compétence Lire CSP

Les taux de réussite en lecture 2^e année sont excellents autant chez les filles que chez les garçons.

La moyenne des résultats en lecture 2^e année est généralement supérieure à celle de la commission scolaire.

TAUX DE RÉUSSITE À L'ÉPREUVE	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Français lecture 2 ^e année - Filles	100 %	90.9 %	90.6 %
Français lecture 2 ^e année - Garçons	97.7 %	87,31%	95.5 %
Taux moyen	98.9 %	89.1 %	93.3 %

MOYENNE DES RÉSULTATS À L'ÉPREUVE	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Français lecture 2 ^e année - Filles	89.4 %	79.5 %	81.1 %
Français lecture 2 ^e année - Garçons	85.4 %	75.2 %	79.7 %
Français lecture 2 ^e année – Moyenne	87.5 %	76.6 %	80.3 %
CSP	84.66 %	77.3 %	77.0 %

À l'étude des statistiques sur la réussite des épreuves obligatoires, c'est normalement les questions de jugement et de réactions qui sont moins bien réussies.

4^e et 6^e année : compétence Lire MÉES

Les taux de réussite en lecture de 4^e année et de 6^e année sont excellents autant chez les filles que chez les garçons.

La moyenne des résultats en lecture 4^e année est généralement supérieure à celle de la commission scolaire. La moyenne des résultats en lecture 6^e année est supérieure à celle de la commission scolaire.

TAUX DE RÉUSSITE À L'ÉPREUVE	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Français lecture 4 ^e année - Filles	96.9 %	94.0 %	100 %
Français lecture 4 ^e année - Garçons	96.9 %	87.5 %	93.3 %
Taux moyen	96.9 %	90.7 %	96.9 %
Français lecture 6 ^e année - Filles	100 %	93.9 %	96.9 %
Français lecture 6 ^e année - Garçons	100 %	90.3 %	87.9 %
Taux moyen	100 %	92.1 %	93.9 %

MOYENNE DES RÉSULTATS À L'ÉPREUVE	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Français lecture 4 ^e année - Filles	81.6 %	81.0 %	86.7 %
Français lecture 4 ^e année - Garçons	79.7 %	75.2 %	79.3 %
Français lecture 4 ^e année – Moyenne	81.0 %	78.1 %	83.3 %
CSP	77.2 %	78.1 %	77.3 %
Français lecture 6 ^e année - Filles	88.4 %	81.8 %	82.6 %
Français lecture 6 ^e année - Garçons	84.7 %	77.1 %	79.9 %
Français lecture 6 ^e année – Moyenne	86.3 %	79.4 %	81.7 %
CSP	80.4 %	79.4 %	76.4 %

À l'étude des statistiques sur la réussite des épreuves obligatoires, c'est encore les questions de jugement et de réactions qui sont moins bien réussies en 4^e et en 6^e année. Les questions relatives à l'interprétation en 6^e année font également partie des questions moins bien réussies.

4^e et 6^e année : compétence Écrire MÉES

Les taux de réussite en écriture de 4^e année et de 6^e année sont excellents autant chez les filles que chez les garçons.

La moyenne des résultats en lecture de 4^e année est supérieure à celle de la commission scolaire. La moyenne des résultats en lecture de 6^e année est supérieure ou équivalente à celle de la commission scolaire.

TAUX DE RÉUSSITE À L'ÉPREUVE	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Français écriture 4 ^e année - Filles	95.3 %	95.6 %	100 %
Français écriture 4 ^e année - Garçons	90.9 %	91.2 %	97.8 %
Taux moyen	93.8 %	93.3 %	99.0 %
Français écriture 6 ^e année - Filles	97.6 %	97.9 %	98.5 %
Français écriture 6 ^e année - Garçons	96.5 %	93.7 %	87.9 %
Taux moyen	97.0 %	95.8 %	93.9 %

MOYENNE DES RÉSULTATS À L'ÉPREUVE	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Français écriture 4 ^e année - Filles	78.1 %	81.6 %	84.7 %
Français écriture 4 ^e année - Garçons	75.3 %	74.9 %	78.4 %
Français écriture 4 ^e année – Moyenne	77.2 %	78.2 %	81.8 %
CSP	76.8 %	78.2 %	77.5 %
Français écriture 6 ^e année - Filles	82.8 %	82.9 %	81.8 %
Français écriture 6 ^e année - Garçons	79.5 %	76.5 %	79.5 %
Français écriture 6 ^e année – Moyenne	80,9%	79.7 %	81.1 %
CSP	77.4 %	79.7 %	78.1 %

À l'étude des statistiques sur la réussite des épreuves obligatoires en écriture de 4^e année, c'est généralement le vocabulaire, l'adaptation suivie de la syntaxe qui ont les plus faibles notes. Pour les statistiques en écriture de 6^e année, c'est la syntaxe, le vocabulaire suivi de l'adaptation qui ont les plus faibles notes.

6e année : compétences Raisonner et Résoudre MÉES

Les taux de réussite en mathématique résoudre et raisonner 6^e année sont excellents autant chez les filles que chez les garçons. Cependant, à l'exception de la compétence résoudre des deux dernières années, on remarque des taux réussite plus élevés chez les garçons.

TAUX DE RÉUSSITE À L'ÉPREUVE	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Mathématique résoudre 6 ^e année - Filles	80.4 %	91.5 %	95.4 %
Mathématique résoudre 6 ^e année - Garçons	96.5 %	90.6 %	87.9 %
Taux moyen	89.9 %	91.1 %	92.9 %
Mathématique raisonner 6 ^e année - Filles	80.9 %	85.1 %	86.2 %
Mathématique raisonner 6 ^e année - Garçons	87.9 %	88.5 %	87.9 %
Taux moyen	85.0 %	86.9 %	86.7 %

MOYENNE DES RÉSULTATS À L'ÉPREUVE	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Mathématique résoudre 6 ^e année - Filles	78.0 %	83.5 %	84.1 %
Mathématique résoudre 6 ^e année - Garçons	80.3 %	82.4 %	82.8 %
Mathématique résoudre 6 ^e année – Moyenne	79.4 %	82.4 %	83.7 %
CSP	74.9 %	82.9 %	81.9 %
Mathématique raisonner 6 ^e année - Filles	70.1 %	77.0 %	75.8 %
Mathématique raisonner 6 ^e année - Garçons	76.2 %	78.8 %	80.9 %
Mathématique raisonner 6 ^e année – Moyenne	73.6 %	77.9 %	77.6 %
CSP	72.4 %	77.9 %	77.0 %

À l'étude des statistiques sur la réussite des épreuves obligatoires en mathématique de 6^e année, pour la compétence résoudre, c'est la mobilisation qui obtient les notes les plus faibles.

Élèves avec un plan d'intervention

Les données observées pour les années 2015-2016 à 2017-2018 en ce qui a trait à la proportion des élèves ayant un plan d'intervention (**96 élèves** ont un plan d'intervention à l'école) dont la réussite est à risque ou en échec sont très variables et fluctuent grandement d'une année à l'autre. Cela s'explique en raison du fait que l'échantillon est plus petit. Les données pour l'ensemble de la CSP démontrent clairement la grande différence avec les élèves qui n'ont pas de plan d'intervention.

Il n'y a pas de différence significative entre la situation des élèves de l'école et celle observée pour l'ensemble des élèves de la CSP ayant un plan d'intervention. Ils sont surreprésentés dans les élèves dont la réussite est à risque ou en échec. Tableau de répartition des élèves ayant un plan d'intervention :

Préscolaire :	2	1 ^{re} année :	4	2 ^e année :	12	3 ^e année :	19
4 ^e année :	13	5 ^e année :	17	6 ^e année :	29		

Notre Mission, notre Vision, nos Valeurs et nos Engagements, notre But

L'école est un établissement d'enseignement destiné à dispenser aux personnes visées à l'article 1 les services éducatifs prévus par la présente loi et le régime pédagogique établi par le gouvernement en vertu de l'article 447 et à collaborer au développement social et culturel de la communauté. Elle doit, notamment, faciliter le cheminement spirituel de l'élève afin de favoriser son épanouissement.

LA MISSION DE L'ÉCOLE AU-FIL-DE-L'EAU

L'école Au-Fil-de-l'Eau a pour mission, dans le respect du principe de l'égalité des chances, d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire.

Elle réalise cette mission dans le cadre d'un projet éducatif. (LIP, article 36)

LA VISION DE L'ÉCOLE AU-FIL-DE-L'EAU

À notre école, nous hissons la voile de la réussite dans l'entraide, le respect et le bien-être.

LES VALEURS DE L'ÉCOLE AU-FIL-DE-L'EAU

Entraide

Travailler en collaboration sans jamais laisser personne derrière.

Respect

S'exprimer de façon courtoise et écouter l'autre en reconnaissant sa valeur et en respectant ses différences.

Bien-être

Offrir un climat calme, positif et sécurisant.

LE BUT DES INTERVENANTS DE L'ÉCOLE AU-FIL-DE-L'EAU

Être le phare des bâtisseurs de l'avenir.

Les membres du personnel de l'école Au-Fil-de-l'Eau s'engagent individuellement et collectivement à adopter les comportements et les attitudes correspondant à nos valeurs afin de faire évoluer l'école vers sa vision.

Enjeux, orientations, objectifs, cibles et indicateurs

Le lundi 28 janvier 2019, lors d'un rassemblement général à la salle du personnel, l'équipe-école a déterminé trois grands enjeux, soit la **prévention**, la **compétence en lecture** et l'importance d'un **milieu sain et sécuritaire**.

Les enjeux ont été identifiés à la suite de la lecture et l'étude du contexte interne et externe de notre école. Le contexte utilisé lors de l'exercice du 28 janvier 2019 est issu d'un sondage fait auprès des élèves, du personnel et des parents de l'école à l'automne 2017.

Il est à noter que dans l'exercice de l'établissement des enjeux, l'équipe-école et son conseil d'établissement ont tenu à affirmer que le bien-être et la valorisation du personnel ont un impact direct sur le climat d'apprentissage dans l'école et donc, sur le taux de réussite des élèves. Le contexte interne de l'école démontre que le personnel évalue à un faible niveau la reconnaissance et la valorisation faites à leur égard (voir page 8).

Considérant le bien-être comme valeur-école et en lien avec l'enjeu 3.0, l'équipe-école et son conseil d'établissement visent la réalisation d'un objectif supplémentaire, soit d'améliorer le climat d'apprentissage dans l'école par l'augmentation du sentiment de bien-être et la valorisation du personnel par les moyens suivants :

- En recevant avec considération et ouverture les remarques, les idées et les projets des membres de l'équipe-école ;
- En fournissant à tous les membres de l'équipe-école, dans la mesure des capacités de l'école, les outils nécessaires pour bien accomplir leur travail ;
- En soulignant les bons coups et les réalisations des membres de l'équipe-école ;
- En maintenant des relations respectueuses dans un esprit de collaboration.

ENJEU 1.0 La Prévention

Orientation 1.1 : Évoluer de façon continue par la mise en place de meilleures pratiques

Objectif 1.1.1 : *Implanter une structure de réponse à l'intervention (RAI) au niveau des services complémentaires et les enseignants.*
(RAI – <http://edu1014.telug.ca/mes-actions/modele-rai/>).

Situation actuelle à l'école

Bien qu'il y a des échanges entre les intervenants, les services complémentaires aux élèves fonctionnent souvent en vase clos. Il n'y a pas toujours d'orientation commune au niveau des actions des différents services. Les actions de certains services se situent davantage au niveau curatif que préventif.

Cible-école 2022

Arrimage des interventions de l'ensemble des intervenants de l'école au modèle RAI dans un écrit concerté.

Indicateur

Les éléments d'intervention identifiés propres à chacun en lien avec le modèle RAI.

Objectif 1.1.2 : *Implanté, chez les enseignantes et les enseignants des échanges pédagogiques par le biais de communautés d'apprentissage professionnel (CAP) de niveau ou de cycle.*

Situation actuelle à l'école

Des rencontres hebdomadaires ont lieu à chaque niveau. Ces rencontres sont une occasion de discussions, d'échanges sur le fonctionnement de l'école, sur la planification et l'évaluation de l'enseignement ainsi que sur le vécu des enseignantes ou des enseignants du niveau. Cependant, aucun CAP proprement dit n'existe à l'école.

Cible-école 2022

Présence d'au moins un CAP par cycle.

Indicateur
Nombre de CAP présents dans l'école.

ENJEU 2.0 **Compétence des élèves en français lecture**

Orientation 2.1 : **Soutenir chaque élève dans l'atteinte de son plein potentiel**

Objectif 2.1.1 : *Augmenter le taux de réussite des élèves de 4^e et 6^e année aux épreuves obligatoires en français lecture pour les questions d'interprétation, de réaction et de jugement.*

Situation actuelle à l'école

Le taux de réussite à l'épreuve ministérielle de 4^e année en français lecture est de 82,3% au niveau des questions de jugement et de 80,2% au niveau des questions de réaction.
Le taux de réussite à l'épreuve ministérielle de 6^e année en français lecture est de 80,6% au niveau des questions de jugement et de 85,7% au niveau des questions d'interprétation.

Cible-école 2022

Augmentation de 2 % du taux de réussite aux épreuves obligatoires en français lecture de 4^e et 6^e année pour les questions d'interprétation, de réaction et de jugement.

Indicateur
Taux de réussite aux épreuves obligatoires en français lecture de 4^e et 6^e année pour les questions d'interprétation, de réaction et de jugement.

L'école, un milieu sain pour les élèves et son personnel

Orientation 3.1 : Être un milieu ouvert, stimulant, sain et sécuritaire

Objectif 3.1.1 : *Améliorer le sentiment de sécurité et bien-être chez les élèves.*

Situation actuelle à l'école

Un sondage effectué à l'automne 2017 démontre un faible sentiment de sécurité des élèves dans certains lieux de l'école : la cafétéria (7,60), au service de garde (6,67) et aux toilettes (6,17). Même si les résultats manifestés par les élèves de l'école rejoignent ceux de la CSP, le faible taux de participation de nos élèves (7 répondants) au sondage nous incite à revalider la perception des élèves.

Cible-école 2022

Augmentation de 1 point au sondage du sentiment de sécurité des élèves à la cafétéria, au service de garde et aux toilettes de l'école.

Indicateur

Résultat à un sondage concernant les principales sources ou les principaux lieux d'insécurité des élèves à l'école.

Transmission et diffusion du projet éducatif

Le projet éducatif adopté le 22 mai 2019 par les membres du conseil d'établissement et approuvé par la commission scolaire prend effet le 1^{er} mai 2019.

Le projet éducatif est public et disponible sur le site Web de l'école. Le projet éducatif est notamment communiqué aux élèves, aux parents et aux employés.

Reddition de compte du projet éducatif

Le projet éducatif prend effet le 1^{er} mai 2019 et se termine le 30 juin 2022. Cette période est harmonisée avec l'échéance du Plan stratégique du Ministère de l'Éducation et des Études supérieures (MÉES), soit 2017-2022.

Les objectifs d'amélioration et cibles qui en découlent sont donc élaborés pour cette période. Une évaluation de la progression se fera annuellement et sera diffusée publiquement dans le rapport annuel de l'école disponible sur le site Web de l'école. Le rapport annuel est notamment communiqué aux parents aux élèves et aux employés.

Annexe 1 : principaux encadrements légaux

Articles de la *Loi sur l'instruction publique*

- 37 Le projet éducatif de l'école, qui peut être actualisée au besoin, comporte :
- 1° le contexte dans lequel elle évolue et les principaux enjeux auxquels elle est confrontée, notamment en matière de réussite scolaire ;
 - 2° les orientations propres à l'école et les objectifs retenus pour améliorer la réussite des élèves ;
 - 3° les cibles visées au terme de la période couverte par le projet éducatif ;
 - 4° les indicateurs utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et des cibles visées ;
 - 5° la périodicité de l'évaluation du projet éducatif déterminée en collaboration avec la commission scolaire.
- Les orientations et les objectifs identifiés au paragraphe 2° du premier alinéa visent l'application, l'adaptation et l'enrichissement du cadre national défini par la loi, le régime pédagogique et les programmes d'études établis par le ministre. Ils doivent également être cohérents avec le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire.
- Le projet éducatif doit respecter la liberté de conscience et de religion des élèves, des parents et des membres du personnel de l'école.
- 37,1 La période couverte par le projet éducatif doit s'harmoniser avec celle du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire conformément aux modalités prescrites, le cas échéant, en application du premier alinéa de l'article 459.3.
- 74 Le conseil d'établissement analyse la situation de l'école, principalement les besoins des élèves, les enjeux liés à la réussite des élèves ainsi que les caractéristiques et les attentes de la communauté qu'elle dessert. Sur la base de cette analyse et en tenant compte du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire, il adopte le projet éducatif de l'école, voit à sa réalisation et procède à son évaluation selon la périodicité qui est prévue.
- Chacune de ces étapes s'effectue en concertation avec les différents acteurs intéressés par l'école et la réussite des élèves. À cette fin, le conseil d'établissement favorise la participation des élèves, des parents, des enseignants, des autres membres du personnel de l'école et de représentants de la communauté et de la commission scolaire.
- 75 Le conseil d'établissement transmet à la commission scolaire le projet éducatif de l'école et le rend public à l'expiration d'un délai de 60 à 90 jours après cette transmission ou d'un autre délai si le conseil d'établissement et la commission scolaire en conviennent. Il rend également publique l'évaluation du projet éducatif de l'école. Le projet éducatif et son évaluation sont communiqués aux parents et aux membres du personnel de l'école.
- Le projet éducatif prend effet le jour de sa publication.
- 83 Le conseil d'établissement informe annuellement les parents ainsi que la communauté que dessert l'école des services qu'elle offre et leur rend compte de leur qualité.
- 96,2 L'organisme de participation des parents a pour fonction de promouvoir la collaboration des parents à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école ainsi que leur participation à la réussite de leur enfant.

« À l'école Au-Fil-de-l'Eau on cultive l'Entraide, le Respect et le Bien-être! »

- 96,6 Le comité des élèves a pour fonction de promouvoir la collaboration des élèves à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école ainsi que leur participation à leur réussite et aux activités de l'école.
- Le comité des élèves a également pour fonction de promouvoir l'adoption par les élèves d'un comportement empreint de civisme et de respect entre eux ainsi qu'envers le personnel de l'école.
- Il peut en outre faire aux élèves du conseil d'établissement et au directeur de l'école toute suggestion propre à faciliter la bonne marche de l'école.
- 209,2 La commission scolaire doit s'assurer de la cohérence des orientations et des objectifs retenus dans les projets éducatifs de ses établissements avec son plan d'engagement vers la réussite et du respect, le cas échéant, des modalités prescrites par le ministre en application du premier alinéa de l'article 459.3. À ces fins, elle peut, à la suite de la réception du projet éducatif d'un établissement, lui demander d'en différer la publication à l'intérieur du délai prescrit par l'article 75 ou 109.1, selon le cas, ou de procéder à des modifications.
- 218 La commission scolaire favorise la mise en œuvre du projet éducatif de chaque école et de chaque centre.
- 221,1 La commission scolaires s'assure, dans le respect des fonctions et pouvoirs dévolus à l'école, que chaque école s'est dotée d'un projet éducatif.